

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**Avis public** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 636-A concernant la tarification des services municipaux* adopté à la séance ordinaire du Conseil du 9 mars 2026.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 403, rue Principale à Stoke ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse [www.stoke.ca](http://www.stoke.ca).

DONNÉ À STOKE, CE 12<sup>e</sup> JOUR DE MARS 2026.



Lydia Laquerre  
Directrice générale et greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE STOKE



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lydia Laquerre, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Stoke, certifie avoir publié sur le site web et sur le babillard de l'hôtel de ville l'avis public ci-contre le 12 mars 2026 conformément au *Règlement numéro 553 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Stoke.*

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 mars 2026.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, representing the name Lydia Laquerre.

Lydia Laquerre  
Directrice générale et greffière-trésorière